



BUDGET PRIMITIF 2025

CONSEIL MUNICIPAL • 16 DÉCEMBRE 2024

HÔTEL DE VILLE
8 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT


**Saint
Brice**
SOUS-FORÊT



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2024
Note de présentation – Budget primitif 2025

Enjeux :

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi Notre), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note explicative du budget primitif adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal dans les conditions définies par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de répondre à cette obligation légale. Elle sera consultable sur le site Internet de la Ville suite à l'adoption du budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Il est conforme aux grandes lignes directrices fixées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 18 novembre dernier.

Aussi il sera procédé à l'établissement d'un budget supplémentaire d'ici le 30 juin 2025. Ce dernier découlera de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 dont il reprendra les résultats définitifs de l'exercice écoulé.

Ce vote du budget en décembre offre une meilleure lisibilité et transparence du budget, avec des crédits disponibles dès janvier, pour une mise en œuvre rythmée des actions décidées et déjà initiées depuis l'année 2023.

La date butoir pour le vote des taux pour 2025 est fixée quant à elle au 15 Avril. Il n'est pas prévu d'augmentation de la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025. Ce point sera présenté lors d'une séance du conseil municipal du 1^{er} trimestre 2025.

La Municipalité poursuit sa dynamique d'investissement grâce à une préparation budgétaire 2024 abordée sous 3 prismes aux enjeux d'avenir : **Protéger, Dynamiser, Rénover.**

C'est ce même triptyque qui guide la préparation budgétaire 2025.

Les résultats provisoires mettent en évidence une situation financière saine pour l'exercice en cours malgré les évolutions significatives des dépenses liées à l'inflation. Cette tendance se poursuit pour l'exercice 2025. Techniquement, les votes des comptes de gestion et administratif interviendront d'ici **le 30 juin 2025**. Les résultats de clôture 2024, portés dans un budget supplémentaire, permettront d'ajuster les projets de Madame la Maire et de son équipe municipale.

Table des matières

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	3
II. LES GRANDES LIGNES DU BUDGET 2025	5
A - La section de fonctionnement	5
1. Des recettes réévaluées mais prudentes	5
2. Une maîtrise des dépenses permettant de garantir l'offre de services	9
B - La section d'investissement	15
1. Composition et tendance des recettes	15
2. Des dépenses d'investissement conformes à la capacité de financement	17
III. PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROJETS 2025 PAR THEMATIQUE	19
A – Protéger	20
B – Dynamiser	21
C – Rénover	23
CONCLUSION	25



I. Présentation générale du budget

Le BP 2025, voté en décembre 2024, s'équilibre sans reprise des résultats antérieurs, ni des restes à réaliser 2024.

Il s'équilibre à hauteur de 30 025 185 € dont 22 083 305 € pour la section de fonctionnement et 7 941 880 e pour la section d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement identifiées en bleu dans le tableau ci-après s'élèvent à hauteur de 28 M €, soit 1.2 M€ de moins que le BP 2024. Il pourra être abondé lors du vote du budget supplémentaire en mai, lorsque les résultats de l'exercice seront connus. L'effort de maîtrise de la section de fonctionnement est poursuivi, avec une hausse des dépenses est impactée par l'évolution de l'inflation prévisionnelle et des indices de rémunération du personnel communal. La section d'investissement cohérente avec les capacités de financement de la ville et conforme au Plan pluriannuel d'investissement (PPI). Au total, le BP atteint 30 M€ (incluant 2M€ de transferts entre sections, identifiés en gris ci-dessous).

Balance générale du budget 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement	
	BP N-1 + DM 1+DM 2	Propositions N	BP N-1 + DM	Propositions N
011 Charges à caractère général	6 895 998	6 466 560	013 Atténuations de charges	155 000 220 000
012 Charges de perso. et frais assimilés	10 930 000	11 485 000	70 Prod.serv. et ventes diverses	1 795 478 1 831 159
014 Atténuation de produit	191 810	203 500	73 Impôts et taxes	3 410 258 3 313 710
65 Autres charges de gestion courante	1 470 429	1 755 604	731 Fiscalités locales	12 384 422 12 505 491
TOT Dép. de gestion courante (1)	19 488 237	19 910 664	74 Dotations, subv. et participations	3 741 665 3 945 800
66 Charges financières	111 500	88 000	75 Autres produits de gestion courante	272 780 267 105
67 Charges exceptionnelles	28 331	30 000	TOTAL Recettes de gestion courante	21 759 604 22 083 265
68 Dotations aux provisions (semi budgétaires)	50 000	50 000	76 Produits financiers	40 40
4581 Opération sous mandat rond point	67 329	0	77 Produits exceptionnels	46 987 -
TOT Autres dépenses (2)	257 160	168 000	4582 Opération sous mandat rond point	67 329 -
TOT DEPENSES REELLES DE FCT (1+2)	19 745 397	20 078 664	78 Reprises sur provisions	14 042 -
023 Virement à la section d'investissement	5 102 684	1 237 164	TOTAL Autres recettes	128 398 40
042 Opérations de transfert entre sections	756 473	767 477	TOTAL RECETTES REELLES DE FCT	21 888 002 22 083 305
TOT DEPENSES D'ORDRE DE FCT	5 859 157	2 004 641	042 Op d'ordre entre sections	24 512 -
TOTAL DEPENSES	25 604 554	22 083 305	043 Op d'ordre à l'intérieur de la section	24 512 -
		+	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FCT	24 512 -
D 002 Résultat reporté ou anticipé		=	TOTAL RECETTES	21 912 514 22 083 305
TOTAL DEPENSES DE FCT CUMULEES	25 604 554	22 083 305	R 002 Résultat reporté ou anticipé	3 700 380 =
			TOTAL RECETTES DE FCT CUMULEES	25 612 895 22 083 305



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP N-1 + DM + RAR N-2	Propositions N (HORS RAR)		BP N-1 + DM + RAR N-2	Propositions N (HORS RAR)
20 Immo incorporelles yc 204	418 310	551 526	13 Subventions d'investissement	764 604	263 978
21 Immo corporelles	5 047 708	5 074 116	16 Emprunts et dettes	362 549	5 163 261
23 Immo en cours	2 526 444	1 030 000	TOTAL Recettes d'équipement	1 127 152	5 427 239
TOT Dépenses d'équipement	7 992 462	6 655 642	10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	500 000	510 000
10 Dotations, subv. et fonds divers	255 264	0	dont	0	-
13 Subventions d'investissement	0	0	1068 Excédents de fct capitalisés	4 788 715	-
16 Emprunts et dettes assimilées	1 262 000	1 286 238	024 Produits de cessions des immo	0	-
26 Participations et créances rattachées		0	TOTAL Recettes financières	5 288 715	510 000
TOT Dépenses financières	1 517 264	1 286 238	45x Opérations pour compte de tiers	6 202	-
45x Opérations pour compte de tiers	0	0	TOTAL RECETTES REELLES D'INV.	6 422 069	5 937 239
TOT DEPENSES REELLES D'INV.	9 509 726	7 941 880	021 Virement de la section de fct	5 102 684	1 237 164
040 Opérations de transferts entre sections	24 512	0	040 Op. d'ordre de transfert entre sections	756 473	767 477
041 Opérations patrimoniales	41 169	0	041 Opérations patrimoniales	41 169	-
TOT DEPENSES D'ORDRE D'INV.	65 682	0	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INV.	5 900 326	2 004 641
TOTAL DEPENSES	9 575 408	7 941 880	TOTAL RECETTES	12 322 396	7 941 880
D 001 Résultat reporté ou anticipé	2 740 786		R 001 Résultat reporté ou anticipé		
TOTAL DEPENSES D'INV. CUMULEES	12 316 194	7 941 880	TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES	12 322 396	7 941 880

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2.17% par rapport au BP 2025.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) atteint un niveau de 6 466 K€, incluant un coût de l'énergie contenu à 1.270 M€. En effet, ce chapitre budgétaire s'élevait à 6 895 K€ en 2024.

Le chapitre des charges financières diminue de 21 % du fait de l'amortissement continu du capital et de la non-souscription de nouveaux emprunts sur la période de 2020 à 2024.

Le chapitre 012 s'élève à 11 485 K€, soit une hausse de 5.08 % par rapport au budget 2024. Les explications de ce montant sont détaillées dans le chapitre II-A-2 de la présente note.

Sur la période jusqu'en 2023, les dépenses réelles conservent une structuration objectivement stable au regard du contexte économique inflationniste du moment :

Les dépenses du personnel représenteraient 57.36 % des dépenses en 2025, contre 55.32% en 2024.

A compter de 2025, il faut prendre en compte en plus de la hausse mécanique liée au GVT, la prise en charge obligatoire de la prévoyance et de la complémentaire santé à l'horizon du 1^{er} janvier 2026.

Dans son projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Les autres dépenses réelles (charges de gestion courante c'est-à-dire principalement les subventions de fonctionnement versées aux associations d'intérêt local et au CCAS, mais aussi les charges exceptionnelles, ou encore les provisions, ...) connaissent une hausse de 19.39%. Cette augmentation est essentiellement portée par l'intégration dans le chapitre 65 de la contribution à IDFM (270K€, auparavant intégrée sur le chapitre 011.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1.5% par rapport au BP 2024 (22.1M€). Dans la présentation détaillée seront abordées les prévisions prudentielles qui ont guidé la construction de ce BP 2025.

Par ailleurs les recettes fiscales sont impactées par une revalorisation des bases cadastrales estimée à 1.5% dans l'attente du vote de la loi de finances 2025. La municipalité maintient pour cet exercice le taux de 39.50% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et 76.75% sur le non bâti. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences



secondaires est lui aussi maintenu au même niveau (15.11 %) et le taux de majoration (MTHS) reste à 60%. Ces taux feront l'objet d'un vote en conseil municipal au plus tard le 15 avril 2025.

Par ailleurs, au niveau des recettes liées aux prestations de services, le produit attendu est de 1 831 M€ .

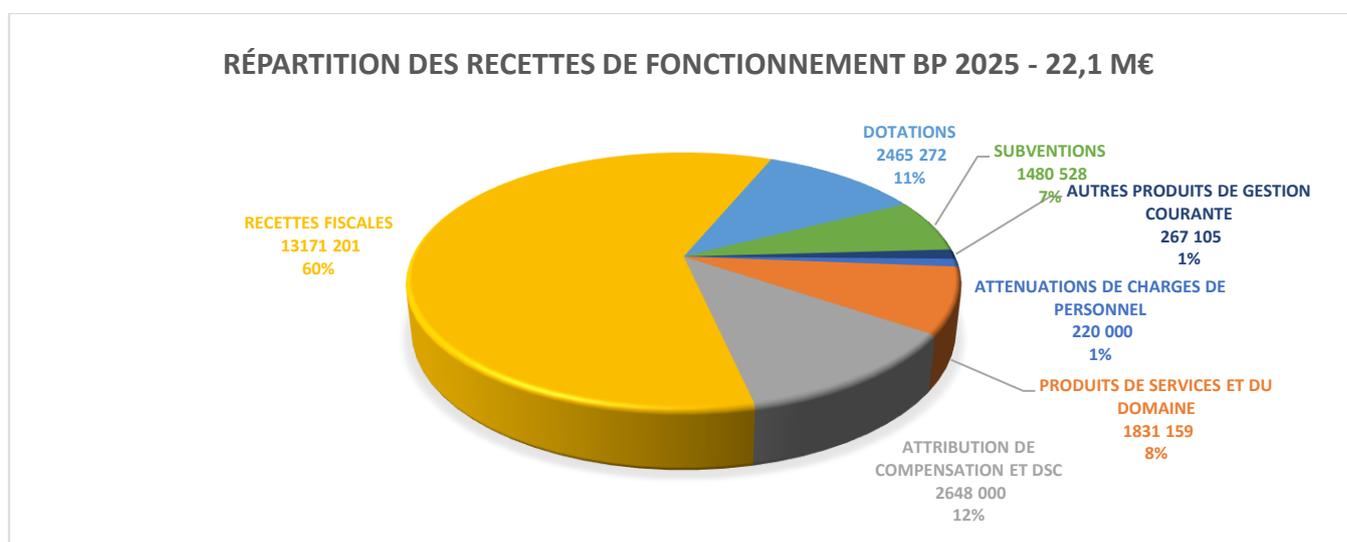
Au niveau des dotations, subventions et participations, l'estimation atteint 3.9M€, soit une réévaluation de 5.5% par rapport à 2024, due à une meilleure connaissance de l'impact de la CTG financée par la CAF.

II. Les grandes lignes du budget 2025

A - La section de fonctionnement

1. Des recettes réévaluées mais prudentes

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 1.5% par rapport au BP 2024.



Détail des recettes de fonctionnement par chapitre :

Chapitre 70 - Les produits des services et du domaine atteignent un niveau de 1.831 M€, en progression de 2 % par rapport au BP 2024.

Ce chapitre englobe l'ensemble des recettes d'usage des services publics mis en œuvre par la Ville, dont 1.683 M€ pour les services péri et extra scolaires.

Pour l'année 2025, seront menées des réflexions sur la politique tarifaire des concessions funéraires, des occupations du domaine public, des locations de salles.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES (PRODUIT NET)	5 300	10 184
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	120 446	103 750
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	107 200	101 795
70631	A CARACTERE SPORTIF	0	0
70632	A CARACTERE DE LOISIRS	21 850	20 050
7066	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	342 400	351 170
7067	REDEVAN. ET DROITS DES SCES PERISCOLAIRES ET D'ENS	1 118 500	1 162 295



706888	Autres	0	0
70843	AU CCAS/CIAS	0	0
70848	AUX AUTRES ORGANISMES	49 867	52 000
70878	PAR DES TIERS	29 915	29 915
Total Chapitre 70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 795 478	1 831 159

Chapitres 73 et 731 – Les impôts, taxes et fiscalités sont stables. Ces chapitres sont composés :

- Du produit des impôts directs locaux qui évolue sous l'effet conjoint de la revalorisation et l'élargissement des bases. Le produit ainsi attendu est de 11 435 491 €, incluant la taxe foncière et la majoration de taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à la résidence principale, sans aucune hausse de taux. **Les produits de fiscalité** font l'objet d'une simulation sur les bases tout en considérant un maintien des taux de fiscalité pratiqués sur la dernière année de référence soit 2024. La prospective fiscale intègre la revalorisation forfaitaire annuelle susceptible d'être fixée par le PLF 2025 soit +1.5% au titre de 2025 (après des hausses fixées par l'Etat à 3.9% en 2024 et 7.1 % en 2023).

	Taux 2024 x	Base prévisionnelle =	Produit prévisionnel
Taxe sur le foncier bâti (1)	39.50 %	25 864 230	10 216 370
Coefficient correcteur (2) 1,109812			1 051 354
Taxe sur le foncier non bâti (3)	76.75%	77 900	59 788
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (4)	15.11%	645 966	97 605
Total produit de fiscalité directe locale (73111)			11 425 118
Majoration de taxe d'habitation (MTHS) (7318) et rôles supplémentaires			111 332
Total produit prévisionnel estimé			11 536 450

- De la Taxe locale sur la publicité extérieure pour laquelle l'estimation budgétaire a été revue à la baisse (200 K€).
- De l'attribution de compensation versée par la CAPV pour laquelle l'évolution prévue (2 580 000 €) tient compte de l'impact des nouvelles caméras de vidéoprotection déployées sur le territoire communal.
- Des droits de mutation (600 000€) qui sont le reflet du ralentissement du turn-over immobilier sur la commune. Une prévision minimaliste des recettes découlant des droits de mutation est par conséquent envisagée. En effet, après une baisse du nombre de transactions immobilières en 2023, le marché reste très atone et poursuit son ralentissement en 2024 avec 63 DIA depuis le début de l'année (105 DIA en 2023 dont 87 à la même date contre 188 en 2022 et 153 en 2021).
- De la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) pour un montant prévisionnel de 270 000 €, léger recul par rapport à 2024.
- Des autres reversements de fiscalité (FNGIR¹ : 116 678 €, FSRIF² : 549 032 €) dont le montant est stable.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
73211	Attribution de compensation	2 709 348	2 580 000

¹ FNGIR : fonds national de garantie individuelle de ressources

² FSRIF : fonds de solidarité de la Région Ile-de-France



73212	Dotation de solidarité communautaire	35 000	68 000
73221	FNGIR	116 878	116 678
73331	Communes (FSRIF)	549 032	549 032
Total Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES	3 410 258	3 313 710

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
73111	Impôts directs locaux	11 256 684	11 435 491
73118	AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	0	0
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	550 000	600 000
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	292 413	270 000
73154	Droits de place	0	0
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	235 000	200 000
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	50 325	0
Total Chapitre 731	FISCALITE LOCALES	12 384 422	12 505 491

Chapitre 74 - Les dotations et participations sont en hausse de 5.5 % :

- Au niveau des dotations, la DGF³ est estimée à 1.4 M€, soit une stabilité alors que la DSU⁴ continue sa progression (270 000€ contre 261 000 € en 2024) et la DNP⁵ est quant à elle revue à la baisse (220 000 € contre 235 700€). Au final l'enveloppe de ces dotations reste relativement stable (-0.7%).
- Les subventions perçues (CAF⁶, autres organismes) connaissent quant à elles une hausse de 289 078 € par rapport au BP 2024 (+24%). Elles atteignent 1 480 528 €. Cette réévaluation est liée à l'impact de la CTG⁷ qui fonctionne en mode projets permettant l'attribution de bonus territoire.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 406 700	1 400 000
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	261 000	270 000
741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUN	235 700	220 000
744	FCTVA	24 000	0
74718	AUTRES	254 650	9 414
7472	REGIONS	0	0
7473	DEPARTEMENTS	0	0
7478222	CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES	921 800	1 440 914
747888	AUTRES	15 000	30 200
748312	D.C.R.T.P	46 282	40 000
74833	ETAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES	4 333	20 000
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation	557 000	500 000
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	2 700	2 772
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 500	12 500
Total Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 741 665	3 945 800

³ DGF : dotation globale de fonctionnement

⁴ DSU : dotation de solidarité urbaine

⁵ DNP : dotation nationale de péréquation

⁶ CAF : Caisse d'allocations familiales

⁷ CTG : convention territoriale globale



Chapitre 75 - Les autres produits de gestion courante sont stabilisés pour atteindre 267 K€. Ils sont constitués du produit de l'occupation des locaux communaux (salles municipales et logements).

Le rebond issu du retour à un contexte favorable aux demandes de locations de salles communales après la période covid constaté en 2024 se confirme. Il reste désormais à optimiser l'occupation des logements communaux.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
752	REVENUS DES IMMEUBLES	231 480	204 905
755	DEDITS ET PENALITES PERÇUS	0	0
75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0	0
7584	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0	1 000
75888	AUTRES	41 300	61 200
Total Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	272 780	267 105

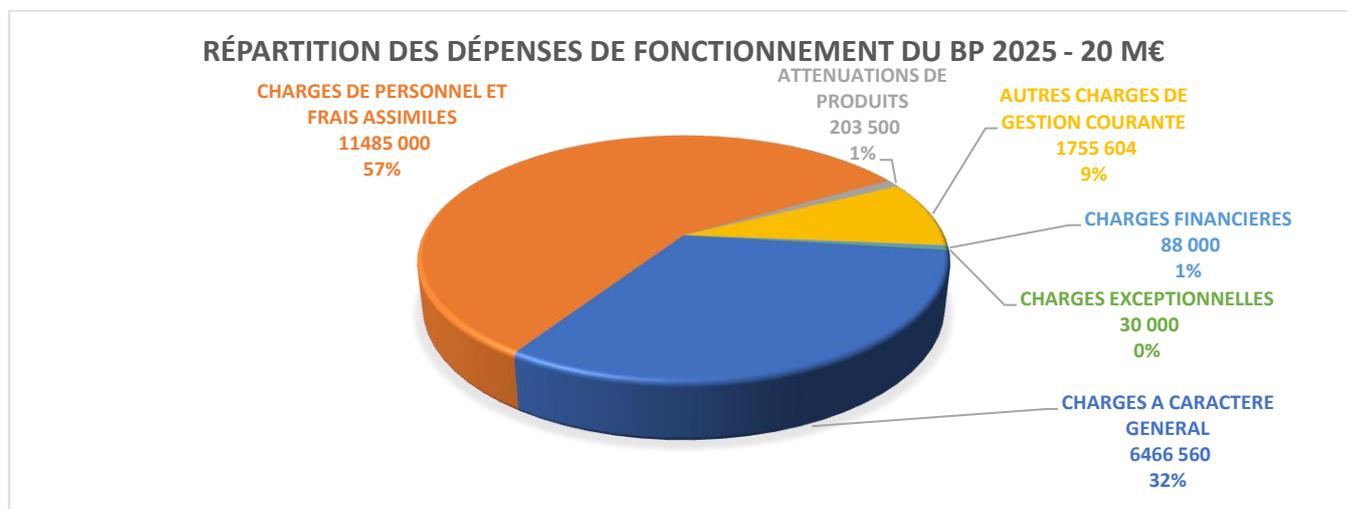
Chapitre 013 – Les atténuations de charges de personnel ont fait l'objet d'une réévaluation à la hausse dans les prévisions budgétaires 2025 (**220 000 €**) pour tenir compte de l'impact du contrat d'assurance statutaire.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	155 000	220 000
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	0	0
Total Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	155 000	220 000



2. Une maîtrise des dépenses permettant de garantir l'offre de services

Les dépenses restent sensiblement identiques à celles du BP 2024 (+1.7%) sous l'effet de l'inflation et son impact sur les révisions de prix des marchés et contrats conclus par la Commune.



Chapitre 011 - Les charges à caractère général atteignent 6 466 560 €. L'évolution sur ce chapitre sera le fruit d'un effort de d'optimisation des dépenses, et ce malgré un contexte d'envolée des coûts des matières premières et du coût de la fourniture d'énergie.

Les contrats renégociés en 2024 à la faveur de la collectivité voient leurs économies perdurer en 2025.

En revanche, la mise à niveau de contrats d'entretien et de maintenance a été rendue nécessaire pour le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des matériels et installations techniques. De ce fait, les lignes de dépenses concernées sont susceptibles de bondir de plus de 80K€.

Le plan de sobriété énergétique mis en œuvre depuis le 1^{er} trimestre 2023 continue à produire ses effets en l'attente des dispositions gouvernementales en matière de tarification (1.3 M€).

- Dans le domaine de la petite enfance, le marché de restauration a été estimé avec une inflation de 2 % (161 K€). Les consommables subissent quant à eux une augmentation des prix de 35%. De nouveaux projets seront mis en œuvre, tels que l'achat de matériel dans le cadre de projets sensoriels type Snoezelen (espaces aménagés et éclairé d'une lumière tamisée, avec musique douce, permettant de recréer une ambiance agréable).
- Au niveau de la jeunesse, la section de fonctionnement traduira la poursuite de nouvelles actions. Un « pass citoyen » sera mis en place sous la forme d'une bourse attribuée aux jeunes en regard de leur participation aux événements organisés sur le territoire communal. Des interventions à finalité pédagogique seront organisées sur des questions d'actualité (harcèlement scolaire, santé, malnutrition, ...). Un conseil des jeunes sera créé pour les 13-16 ans tout comme un accompagnement à la scolarité de type « CLAS » (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) sera mis en place pour contribuer à la réussite éducative des jeunes Saint-Briciens.
- Dans le secteur de l'enfance, les orientations fixées viseront à démultiplier les actions citoyennes, écologiques et le vivre-ensemble à travers l'accompagnement de projets ambitieux intergénérationnels, patrimoniaux, culturel et inclusifs. L'amélioration d'une offre attractive de séjour pendant les vacances scolaires est un attendu.



- Le budget du service scolaire est impacté notamment par la prise en compte de l'augmentation des effectifs et de l'inflation pour la prestation de restauration scolaire (+4%). Pour autant, la Ville maintiendra la qualité de ses classes de découvertes (enveloppe de 120 K€ destinée aux élèves de CM2 en priorité). Elle poursuivra son soutien financier aux sorties organisées par les écoles, via la mise à disposition d'autocars, et ce malgré une hausse de 25% des tarifs. Une enveloppe budgétaire sera dédiée à l'achat de fournitures pour les élèves ayant des besoins spécifiques.
- Le pôle animation et vie locale poursuit le développement et l'amélioration constante des événements inscrits à l'agenda Saint-Bricien, et qui rythment la vie municipale de la commune (Saint-Brice en Fête, forums, soirées thématiques, commémorations et cérémonies, Marché de Noël, etc.).
- Ce travail autour des événements se trouvera complété d'une programmation culturelle enrichie et diversifiée, désormais structurée en saison culturelle et tournée vers tous les publics. La redynamisation de la Fête de la Musique y trouvera sa place. Soucieuse d'une ouverture au monde et à la découverte, Saint-Brice engagera un partenariat avec l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) en perspective de création de jumelage. La ville verra le déploiement d'une politique culturelle renforcée et tournée vers les différents publics de la ville, en particulier les familles, avec la volonté d'améliorer la cohésion sociale et républicaine.
- Sous ses deux lauriers de « Ville active et sportive » et dans une logique d'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, Saint-Brice développera le handisport et favorisera la découverte de nouvelles pratiques. Les stages multisports et la semaine du sport pour les écoles seront renouvelés.
- Sur le plan de la sécurité, le renforcement des effectifs de la police municipale (chap. 012) et le déploiement des 46 caméras de vidéoprotection nouvelle génération permettront une action plus efficace et plus ciblée à la faveur de la tranquillité publique et de la préservation du quotidien des habitants.
- En matière de ressources humaines, le plan de formation des agents (montée en compétence) et de préparation aux concours et examens au bénéfice des agents se déploie. En parallèle de notre contribution au FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), un accompagnement des agents en situation de handicap est initié, avec en prémices, une grande campagne de sensibilisation lancée du 18 novembre 2024 au 20 janvier 2025.
- Le budget de fonctionnement des services techniques permettra de poursuivre la valorisation du patrimoine communal ainsi que l'entretien et la maintenance des bâtiments, dans la lignée du plan de sobriété énergétique lancé en 2023, avec une diminution des consommations énergétiques (fluides). L'embellissement du cadre de vie se poursuivra, en faisant appel à des usages plus respectueux comme l'éco-pâturage. Le marché d'entretien des espaces verts sera relancé avec une nouvelle consultation dont l'objectif est de tendre vers une meilleure qualité de service et un résultat de qualité dans nos espaces publics.
- Dans une logique permanente d'améliorer le service rendu au public, un logiciel de prise de rendez-vous en ligne pour les CNI (carte d'identité) et passeports sera déployé. La Ville devra par ailleurs faire face à la hausse du coût des assurances de la collectivité (83 K€).



Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
6042	ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	1 654 514	1 502 293
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	100 000	97 687
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 200 000	726 986
60612-2	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ (GAZ)	0	543 866
60621	COMBUSTIBLES	1 927	1 745
60622	CARBURANTS	30 000	32 141
60623	ALIMENTATION	36 657	39 027
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	61 561	74 522
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	63 487	58 496
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	118 466	141 835
60633	FOURNITURES DE VOIRIE	17 770	16 989
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	37 894	31 340
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 200	12 461
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	9 000	8 265
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	2 833	2 479
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	68 357	72 300
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	67 083	71 796
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	91 271	107 287
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 180	2 112
61351	MATERIEL ROULANT	6 818	5 235
61358	AUTRES	82 986	29 433
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	24 150	20 846
61521	TERRAINS	224 460	273 045
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	101 832	104 870
615231	VOIRIES	574 040	564 756
615232	RESEAUX	7 096	4 592
61551	MATERIEL ROULANT	58 050	87 239
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	100 735	177 803
6156	MAINTENANCE	390 454	365 891
6161	MULTIRISQUES	79 453	82 922
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	45 000	41 324
617	ETUDES ET RECHERCHES	102 423	65 796
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	11 229	19 904
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	50 000	45 915
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	54 432	63 118
62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	0	0
62268	AUTRES HONORAIRES,CONSEILS...	40 776	72 730
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000	918
6228	DIVERS	14 931	16 482
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	22 750	22 544
6232	FETES ET CEREMONIES	25 530	38 045
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 286	1 837
6234	RECEPTIONS	0	0
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	123 347	96 870
6237	Publications	850	1 148
6238	DIVERS	2 800	551



6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 150	1 139
6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	584 513	101 264
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	0	0
6251	VOYAGES,DEPLACEMENTS ET MISSIONS	7 980	3 581
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 000	16 529
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	56 550	67 541
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 500	5 051
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	23 700	24 815
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 463	4 162
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	316 730	342 268
6288	AUTRES	0	0
63512	TAXES FONCIERES	78 500	84 025
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	19 924	19 835
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	0	0
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES OR	52 360	48 909
Total Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 895 998	6 466 560

Chapitre 012 - Les charges de personnel atteignent 11 485 000 €.

Sur la période jusqu'en 2023, les dépenses réelles conservent une structuration objectivement stable au regard du contexte économique inflationniste du moment :

Les dépenses du personnel représenteraient 55.32 % des dépenses en 2024 (estimation à date, sous réserve de la clôture du compte administratif définitif) contre 55.6% en 2023, malgré la révision du point d'indice en 2023.

A compter de 2025, il faut prendre en compte en plus de la hausse mécanique liée au GVT, la prise en charge obligatoire de la prévoyance et de la complémentaire santé à l'horizon du 1^{er} janvier 2026.

Dans son projet de loi de financement de la sécurité sociale, le Gouvernement prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

La collectivité tient à maintenir l'effectif permanent actuel afin de fournir un service public de qualité.

Pour optimiser le fonctionnement des structures d'accueil des enfants, les équipements sont désormais mutualisés en les regroupant durant les périodes de vacances scolaires et en lien avec une réorganisation des accueils périscolaires.

Le recours au télétravail est mis en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2024. Par ailleurs, en fin d'année 2023, la mise en place d'un forfait de mobilités durables a été adoptée en conseil municipal, afin d'encourager les agents à recourir davantage aux modes de transports alternatifs et durables tels que le vélo à chaque fois que cela est possible pour la réalisation des trajets domicile/travail.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel

- Le forfait mobilité durable :
 - Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024
 - Versement annuel au cours du 1^{er} trimestre 2025
- Le télétravail :
 - Mis en place depuis le 1^{er} septembre 2024
 - Indemnité versée trimestriellement, 1^{er} versement en janvier 2025
- La refonte du régime indemnitaire
- L'annualisation de l'enfance
 - Nouvelle annualisation doit permettre de mieux répondre aux besoins du service et limiter le recours aux heures complémentaires (actuellement 4 800 heures complémentaires rémunérées sur l'année 2024)



- Mise en œuvre de l'apprentissage : recrutement de deux apprentis sur la commune
- Communication interne :
 - Mise en place des rencontres RH
 - Création du journal interne : 4 numéros par an
- Campagne de sensibilisation au handicap. Objectif = inciter les agents à établir leur reconnaissance de travailleur handicapé
- Prévoyance : augmentation de la participation
 - Nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2025
 - Augmentation de la participation de la collectivité à hauteur de 13€ mensuels
- Impact mesures gouvernementales sur l'année 2025 :
 - Augmentation du taux de cotisation CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2025 = 164 000 €
- Evolution de carrière
 - Avancements d'échelons
 - Avancements de grades 2024, impact 2025
- Données non connues à ce jour : taux AT 2025, montant SMIC 01/01/2025 etc...

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	49 400	49 400
631	IMPOTS, TAXES ET VERS. SUR REMUN. (ADMINI.DES IMPO	0	0
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	122 427	122 427
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	30 423	30 423
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	104 683	104 683
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	4 052 844	4 407 762
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	170 828	170 828
64113	NBI	28 505	28 505
64118	AUTRES INDEMNITES	1 271 635	1 341 635
64121	REMUNERATION PRINCIPALE	173 078	193 000
64128	AUTRES INDEMNITES	47 321	47 321
64131	REMUNERATIONS	1 431 464	1 491 464
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE	63 201	63 201
64136	INDEMNITES LIEES A LA PERTE D'EMPLO	12 600	12 600
64138	PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	299 170	299 170
64168	AUTRES EMPLOIS AIDES	40 044	40 044
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	12 015	12 015
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 186 861	1 186 861
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 410 970	1 410 970
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	80 449	80 449
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	196 000	228 500
6456	VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLEMENT FAMILIAL	1 000	2 700
6457	COTISATIONS SOCIALES LIEES A L'APPRENTISSAGE	213	213
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7 308	7 308
64731	VERSEES DIRECTEMENT	51 253	70 253
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	55 040	56 000
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	24 000	20 000
6488	Autres charges	7 268	7 268
Total Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 930 000	11 485 000

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante s'élèveront à 1 755 604 €. Ce chapitre comprend essentiellement la subvention au CCAS⁸ pour 500 000€ ainsi que les subventions aux associations pour un total

⁸ CCAS : Centre communal d'action sociale



au stade du BP de 260 000 €. A ce titre, le monde associatif bénéficiera d'un accompagnement toujours soutenu, dans une logique partenariale. Ces deux postes représentent 50 % du chapitre. Il contient aussi la contribution obligatoire au service d'incendie et de secours (320 K€) et la participation à IDFM au titre du transport public (270K€).

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
65121	REMUNERATIONS	0	0
65138	AUTRES SECOURS	22 000	21 000
65311	IMDEMNITES DE FONCTION	164 000	175 000
65313	COTISATIONS DE RETRAITE	14 300	15 000
65314	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	16 700	31 500
65315	FORMATION	7 000	7 000
65316	FRAIS DE DE REPRESENTATION DU MAIRE	6 000	6 000
653172	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATIO	0	450
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	20 000	20 000
6542	CREANCES ETEINTES	5 000	0
6553	SERVICE D'INCENDIE	317 253	320 267
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	12 500	12 500
65648	AUTRES	0	270 000
657362	Budgets annexes et régies	0	0
657363	CCAS/CIAS	504 200	500 000
657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	11 391	11 397
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	255 500	260 000
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	12 590	40 770
65818	Autres	60 495	47 720
6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000	1 000
6584	AMENDES FISCALES ET PENALES	0	0
65888	AUTRES	40 500	16 000
Total Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 470 429	1 755 604

Chapitre 66 - Les charges financières sont en diminution (- 21%) pour atteindre 88 000€, du fait de la non-réalisation d'emprunt depuis 2020 et de la structure de l'encours de dette (majorité de taux fixes) protectrice dans le contexte actuel. L'encours de dette actuel étant majoritairement à taux fixe, son taux d'intérêt moyen est de 1.77%.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	135 000	105 000
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-23 500	-17 000
Total Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	111 500	88 000

Autres dépenses :

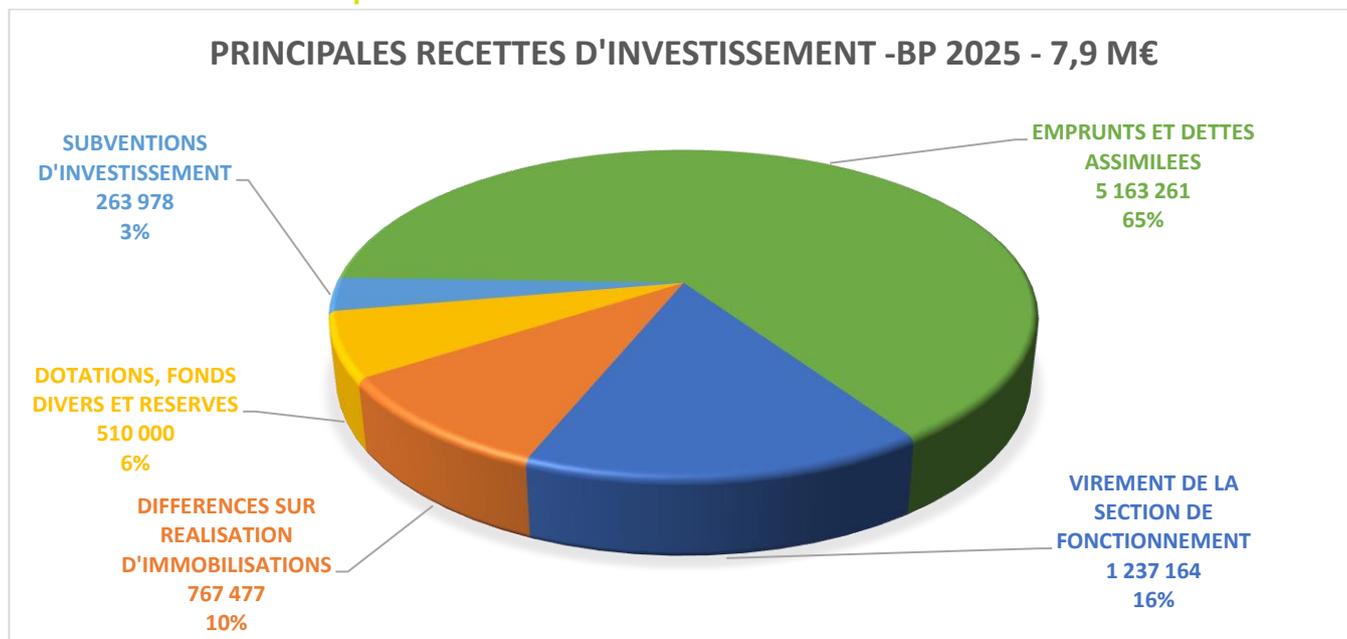
Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
7391118	Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes	20 000	3 500
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	171 810	200 000
Total Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	191 810	203 500
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 102 684	1 237 164
Total Chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 102 684	1 237 164



6811	DOT.AUX AMTS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	756 473	767 477
Total Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	756 473	767 477
458101	OPÉRATION SOUS MANDAT DÉPENSES - CAPV RD PT	67 329	0
Total Chapitre 4581	AVANCES VERSÉES SUR CDES D'IMMO. CORPOR.	67 29	0

B - La section d'investissement

1. Composition et tendance des recettes



Les recettes d'investissement sont de 7.9 M€, majoritairement composées par l'emprunt au stade du BP.

Chapitre 13 - Les subventions déjà notifiées relatives aux projets démarrés (nouvelles inscriptions) s'élèvent à 263 978 €. Elles ne font l'objet d'une inscription que lorsqu'elles sont notifiées et le projet est engagé en dépenses. Les subventions demandées pour les nouveaux projets en cours d'instruction ne sont pas inscrites à ce stade budgétaire.

Le produit des amendes de police correspond à un prorata des amendes délivrées sur le territoire communal l'antépénultième année précédant le BP auquel il est reversé.

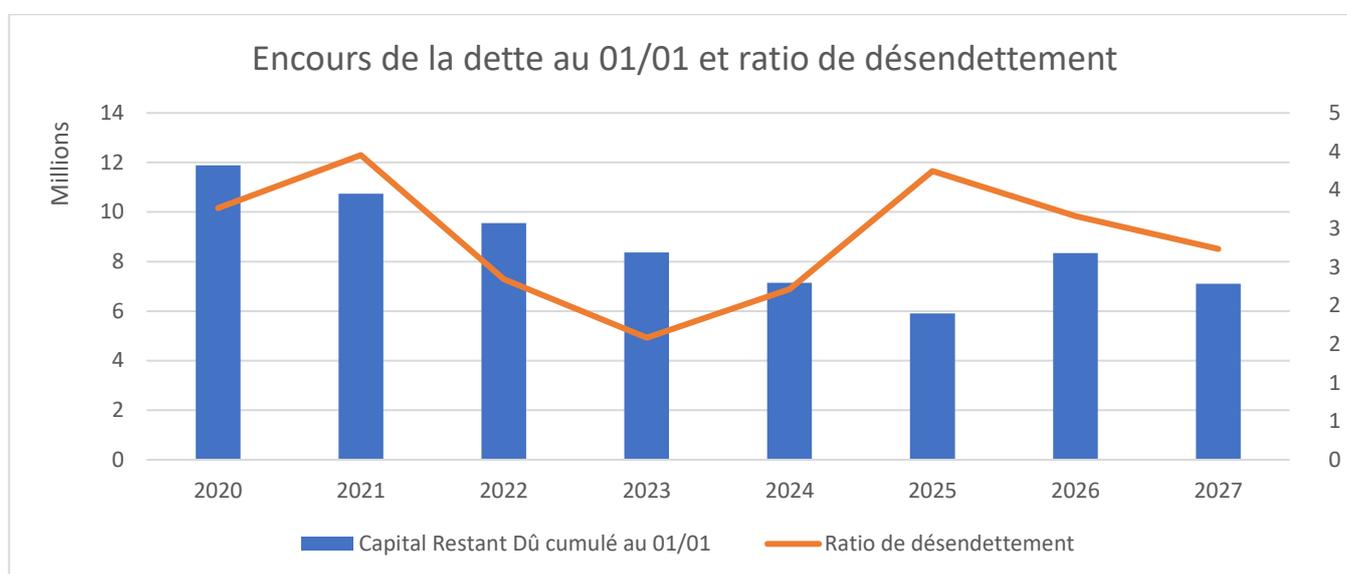
Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	0	37 500
1323	DEPARTEMENTS	222 164	0
13251	GFP DE RATTACHEMENT	142 586	126 478
1328	AUTRES	300 000	0
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLIC	36 000	100 000
13461	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	63 854	0
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	764 604	263 978



Compte tenu des dépenses d'investissement mandatées en 2024, le **FCTVA⁹ (chapitre 10)** est estimé à **420 000 €** pour l'année 2025, comprenant l'impact attendu de la réduction du taux de compensation qui, selon le PLF 2025 serait abaissé de 16.404% à 14.850%.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
10222	F.C.T.V.A.	440 000	420 000
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	60 000	90 000
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 788 715	0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 288 715	510 000

L'**emprunt** inscrit au BP s'élève à 5 163 261 € (**chapitre 16**). Cette somme sera revue à la baisse dès la reprise des résultats de l'exercice 2024 et en fonction des autres financements obtenus (subventions par exemple). Ainsi, le montant réellement emprunté n'excèdera pas les **3 698 000 €** annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires.

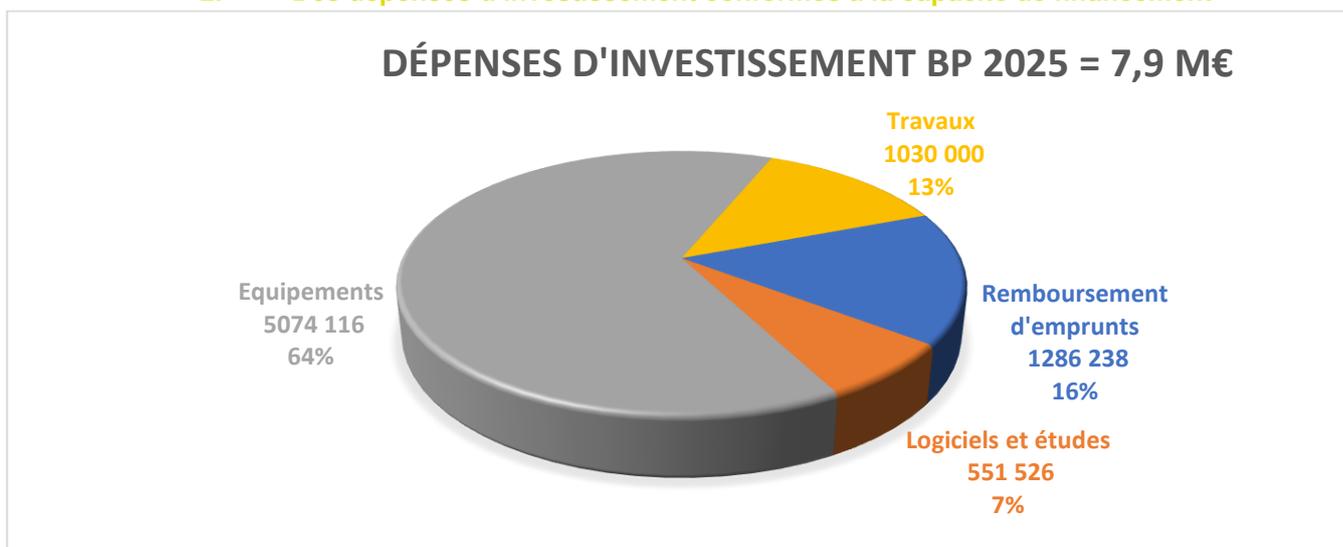


L'autofinancement (**021**) dégagé par la section de fonctionnement atteindra cette année **1 237 164 €**.

⁹ FCTVA : Fonds de compensation de la tva



2. Des dépenses d'investissement conformes à la capacité de financement



Les nouvelles dépenses d'investissement (**chapitres 20, 21, 23**) qui s'élèveront à **6 655 642 €**. Elles sont décrites de manière détaillée dans la section II du présent rapport de présentation.

Nature	Libellé	Budgété N-1 (2024)	BP 2025
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 242 000	1 266 238
16878	AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	20 000	20 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 262 000	1 286 238
202	FRAIS D'ETUDES,D'ELABORATION, DE MODIFICATIONS ET	5 706	10 000
2031	FRAIS D'ETUDES	349 175	440 000
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	63 429	101 526
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	418 310	551 526
2111	TERRAINS NUS	82 620	737 010
2112	TERRAINS DE VOIRIE	15 000	25 000
2113	TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0	0
2115	TERRAINS BATIS	4 610	0
2116	CIMETIERES	64 185	0
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10 803	50 000
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	575 899	1 003 000
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	49 498	50 000
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	543 079	994 000
21313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	600 000	0
21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	439 125	164 000
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	195 149	117 000
21351	BATIMENTS PUBLICS	6 670	0
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	240 000	0
2145	CONSTRUCT/SOL D'AUTRUI - INSTAL.GEN. AGENC. AMENA	0	0
2151	RESEAUX DE VOIRIE	920 499	150 000
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	142 851	970 500
21533	RESEAUX CABLES	744	0
21536	RESEAUX D'ALERTE	3 311	2 000
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	32 796	0
215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	1 182	12 000



215741	Installations, matériel et outillage des cantines	7 026	0
21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	8 350	47 500
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	561 351	413 100
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	169 320	60 000
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	17 715	47 200
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	98 802	89 971
21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	31 694	32 400
21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	69 929	43 150
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	19 160	2 000
2188	AUTRES	136 338	64 285
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 047 708	5 074 116
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	735 000	930 000
2313	CONSTRUCTIONS	1 778 805	100 000
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	402	0
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	12 237	0
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 526 444	1 030 000



III. Présentation des principaux projets 2025 par thématique

Le BP 2025 s'inscrit dans la continuité du rapport d'orientation budgétaire 2025 débattu le 18 novembre dernier, portant une projection à horizon 2026, autour des trois prismes : protéger, dynamiser et rénover.

Au regard des orientations adoptées débattues dans le cadre du ROB, les principaux postes d'investissement intégrés dans le Budget primitif 2025 sont :

Thématique	2025
DYNAMISER - Acquisitions foncières	762 010
DYNAMISER - Budget Participatif	50 000
DYNAMISER - Création d'une médiathèque	100 000
DYNAMISER - Informatique maintien opérationnel	100 400
DYNAMISER - Restructuration parcs publics	110 000
DYNAMISER - licences logiciels	101 301
DYNAMISER - révision du PLU	50 000
DYNAMISER	1 273 711
PROTEGER - ECOLES - cours oasis	220 000
PROTEGER - Embellissement cadre de vie	85 500
PROTEGER - Petite enfance	13 000
PROTEGER - Santé - Maison Médicale	100 000
PROTEGER - Sécurité	200 671
PROTEGER	619 171
RENOVER - Bâtiment 2030 décret tertiaire - Ecoles Charron Fontaine Ferry (ADP)	600 000
RENOVER - bâtiments publics	269 000
RENOVER - Equipement sportif - Cosec	200 000
RENOVER - Equipement sportif - FCA	35 000
RENOVER - Equipement sportif - Stade	18 000
RENOVER - Equipement sportif - Tennis	360 000
RENOVER - Equipement sportif - Terray	46 000
RENOVER - Equipement sportif - tir à l'arc	10 000
RENOVER - Equipement sportif - Nezan	500 000
RENOVER - Parc automobile	60 000
RENOVER - Renouvellement de mobilier matériel et outillage	201 760
RENOVER - Transition énergétique - bâtiments communaux (décret tertiaire)	598 000
RENOVER - TRAVAUX Voirie dont liaisons douces	1 865 000
RENOVER	4 762 760
Total	6 655 642

La liste ci-après présente de manière non exhaustive les principaux projets qui seront poursuivis ou initiés au cours de l'année 2025. Ils sont conformes aux orientations fixées pour le mandat.



A – Protéger

La Ville poursuit sa politique en faveur de :

- La protection sanitaire et l'accès aux soins
L'année 2025 sera marquée par la livraison de la maison médicale définitive après des travaux de transformation du bâtiment permettant une pleine accessibilité et l'amélioration de l'empreinte énergétique de la commune. La Ville s'inscrivant dans le partenariat engagé avec la Communauté Professionnelle Territoriale Santé Val d'Oise Centre.
- La protection des biens et des personnes
Après un effort d'investissement notable qui a vu le passage de 20 à 46 caméras de vidéoprotection, les effectifs de police municipale (policiers et ASVP) se trouveront au complet. L'année 2025 démarrera avec 10 agents permettant un renforcement de présence et un travail plus ciblé à la faveur de la tranquillité publique des Saint-Briciens. Un nouveau véhicule hybride est venu renforcer les moyens matériels de la police municipale. Une permanence de la police nationale est également effective depuis le 1^{er} trimestre 2024. Les abords des écoles seront sécurisés avec notamment la mise en place d'une vidéoprotection sur ces bâtiments.
- La protection du cadre de vie et de l'environnement.
Après la réalisation de deux cours végétalisées de type Oasis, la création d'un arboretum et la mise en place d'une solution de traitement des mégots dans l'espace public, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son plan propreté. Saint-Brice poursuivra par ailleurs ses actions en faveur de l'embellissement, du verdissement du cadre de vie et de la qualité de l'air.

	BP 2025
PROTEGER - ECOLES - cours oasis	220 000
Cours oasis 2 cours (ROUVRAIS/PERRAULT)	220 000
PROTEGER - Embellissement cadre de vie	85 500
Aménagements entrées de ville - Massifs béton	3 500
Aménagements entrées de ville - Portiques	12 000
Embell. cadre de vie - achat jardinières/bacs de fleurs	20 000
Plantation d'arbres	50 000
PROTEGER - Petite enfance	13 000
Fourniture et pose de toile d'ombrage dans le jardin	13 000
PROTEGER - Santé - Maison Médicale	100 000
Travaux Cabinet médical - Complément de budget révision Prix	100 000
PROTEGER - Sécurité	200 671
Sécurité des bâtiments - Acquisition armoire à clés à badge	1 200
Sécurité des bâtiments - Remplacement alarme intrusion	2 000
Acquisition de 2 alarmes incendie type 4	1 000
Autres immobilisations corporelles	4 400
Installation d'une alarme intrusion	2 500
Installation Tri phonie réseau 4G	1 000
Provision Acquisition bornes d'incendie	10 000
Provisions de levées de réserve électrique tous bâtiments	15 000
Provisions fournitures de sirènes	2 000
Provisions mise à jour plans de sécurité tous bâtiments	8 000
Provisions pour matériel incendie	10 000
Qualité de l'air - Acquisition de 48 capteurs CO ²	16 500
Remplacement bras oscillant du portail	5 000
Remplacement d'une porte coupe-feu simple	7 700
Sécurité des bâtiment - Rempl. système d'alarme intrusion	4 700



Sécurité des bâtiments - Porte sectionnelle bât. de stockage	8 500
Système de vidéoprotection - Acquisition d'un serveur	8 763
Système de vidéoprotection - Acquisition d'un serveur	16 894
Système de vidéoprotection - Ecran 55 pouces + support	2 388
Système de vidéoprotection - Onduleur	2 676
Système de vidéoprotection - Poste d'exploitation	2 703
Système de vidéoprotection - Switch 24 ports POE + 4 SFP	1 747
Travaux de sécurisation groupe scolaire de la Plante aux Flamands	66 000
Total général	619 171

B – Dynamiser

La politique de redynamisation trouvera sa source au travers des actions suivantes :

- Après la livraison de la nouvelle aire de jeux du parc Georges Brassens, les familles pourront bénéficier d'un équipement rénové au parc Jacques Brel dans le secteur de la Plante aux Flamands. La Ville veillera à préserver des espaces de tranquillité et de quiétude comme le parc Marie-Dominique Pfarr, afin de répondre aux différents usages.
- Après l'acquisition du local commercial en 2024, le projet de médiathèque est lancé avec la première phase des études préalables. A terme, cet outil éducatif, culturel et de loisirs d'environ 500m² contribuera à la redynamisation du centre commercial des Vergers, aux côtés de l'action des commerçants.
- Une enveloppe provisionnelle permettra de répondre à d'éventuelles acquisitions foncières tandis que la Ville tendra par ailleurs vers la finalisation des transferts et rétrocessions des réseaux d'assainissement / voiries, en liaison avec les associations, ASL concernées et l'agglomération Plaine Vallée.

	BP 2025
DYNAMISER - Acquisitions foncières	762 010
achat terrain rue de la Fosse cardon	60 000
Acquisition Belle Hélène et Clos des Eglantiers	3 001
Acquisition Clos des Musiciens	3 001
Acquisition Allée Léon Rouvrais - Immobilière 3F	3 001
Acquisition les renardeaux	3 001
Acquisition Rue des Ecoles SCI CLAUDIA	3 001
Acquisition terrain 500m ² 56 boulevard de la gare	220 000
Acquisition Terrain agricoles de Mme RIGAULT	60 000
Acquisition terrain SIAH	6 000
Acquisition voirie du Domaine de Saint-Brice	3 001
Acquisition voirie Hameau les cerisaie	3 001
Acquisition Voiries clos pavillon de Saint-Brice	3 001
Régularisation foncière sente au compagnon (OPAC de l'OISE)	6 000
Régularisation foncière sente au compagnon SCI FIHIMO	3 001
Régularisation voirie Fontenelle (LOGIH)	3 001
réserve financière pour acquisition ou préemption	300 000
Servitude Clos des Musiciens	2 000
Servitudes Belle Hélène et Clos des Eglantiers	9 000
Servitudes clos pavillon de Saint-Brice	22 000
Servitudes voirie Juliette Récamier	2 000
Servitudes Hameau des Poètes 1 et 2	6 000
Servitudes les renardeaux	9 000
Terrain chemin de la Fosse Cardon régul foncière Le GARGASSO	5 000
Terrain de voirie	25 000



DYNAMISER - Budget participatif	50 000
Budget participatif 2024-25	50 000
DYNAMISER - Création d'une médiathèque	100 000
MOE pour la réhabilitation de la ludothèque	100 000
DYNAMISER - Informatique maintien opérationnel	100 400
1 ordinateur pour un apprenti pour du graphisme	1 500
Acquisition baie de brassage + installation clim pour les ST	10 000
Acquisition de 2 écrans numériques Salle commune + 1 classe	8 000
Acquisition de 4 tablettes graphiques	4 000
Acquisition de terminaux mobiles CELESTE	2 000
Acquisition matériels ergonomiques - Prescription médicales	2 000
Acquisition ordinateurs pour télétravail / swap (échanges)	2 000
CNR Numérique projet subventionné	37 500
Remplacement de 2 ordinateurs + écrans	1 700
Remplacement pare feux en tête de réseau Echange standard	2 250
Rempl. pare feux tête de réseau filtrage avancé + 5 ans maj	3 000
Rempl. pare feux en tête de réseau 75 licences VPN	12 650
Rempl. pare feux en tête de réseau + 5 ans de mises à jour	5 800
Rempl. pare feux en tête de réseau Acquisition de SFP 1G	3 000
Renouvellement du Matériel des Utilisateurs	5 000
DYNAMISER - licences logiciels	101 301
Acquisition LOGICIEL CONCERTO PRESTO OPUS + prestations	3 000
ARPEGE - HEBERGEMENT BASE DE TEST	1 087
ARPEGE - HEBERGEMENT CONCERTO MOBILITÉ OPUS	2 898
ARPEGE - HEBERGEMENT CONCERTO OPUS	13 983
ARPEGE - HEBERGEMENT mélodie/maestro opus requiem5 adagiov5	5 216
ARPEGE HEBERGEMENT ESPACE CITOYEN/VIRTUOSE AGENTS	24 540
LICENCE FROGI (filtrage WEB dans écoles élémentaires)	3 200
LICENCE OFFICE 2024 ARATICE pour 15 ordinateurs neufs	3 500
LICENCE pour 20 caméras - Système de vidéoprotection	3 000
LICENCE WINDOWS SERVEUR ARATICE MIGRATION	2 500
LICENCES CONCERTO OPUS x4 Pack Liberté SaaS - Hébergement	6 000
Logiciel éducatif	250
LOGICIEL SOPRANO OPUS - Gestion des résultats électoraux	3 000
LOGITUD acquisition de 3 licences Gve supplémentaires	4 092
Manuels numériques	1 000
Passerelle de messagerie mailinblack - UGAP pour 3 ans	22 535
Renouvellement/achat de Certificat de Signature - Certificat	1 500
DYNAMISER - Restructuration parcs publics	110 000
Restructuration parcs publics	110 000
DYNAMISER - révision du PLU	50 000
Frais d'études - Plu 1ère tranche	40 000
Frais liés à la réalisation de documents n° de cadastres	10 000
Total général	1 273 711



C – Rénover

La rénovation tiendra une place toujours prépondérante dans les engagements municipaux, dans le cadre du décret tertiaire et à la faveur d'une politique active de transition énergétique inscrite au plan de sobriété. Parmi les opérations structurantes, notons :

- Le projet de réhabilitation du COSEC s'engagera au travers des phases d'étude et de projection de différents scénarii, en regard des usages associatifs et besoins de la population.
- Ville active et sportive, engagée dans le label Terres de Jeux, Saint-Brice poursuivra la rénovation des équipements du tennis club initiée en 2024 avec les courts et LED intérieures sera clôturée par la remise à neuf des 4 courts extérieurs, ainsi que de l'éclairage. Le plateau sportif de Nézant a fait l'objet d'une analyse approfondie en 2024 et sa réfection, en commun avec le syndicat intercommunal de Nézant, devrait pouvoir s'opérer en 2025.
- Les travaux de remise en état des écoles engagés depuis 2020 se poursuivront, au bénéfice du confort éducatif des enfants, grâce aux dispositifs d'isolation et d'aide à l'insonorisation mis en place par Aéroports de Paris.
- Le traitement du réseau routier dégradé de la commune se poursuivra aussi. Après le réaménagement complet de la rue des Deux Piliers et sa jonction avec l'avenue Rhin et Danube, ainsi que la première tranche du boulevard de la gare qui verra le nombre d'arbres augmenter, la rénovation des rues nécessitant un traitement prioritaire restera un élément structurant. L'insertion de pistes ou espaces cyclables sera réfléchi lorsqu'il sera rendu possible. Le projet de réaménagement de l'allée du Pr Dubos qui a fait l'objet d'un travail sur base d'hypothèse se traduira concrètement, sur une première tranche et après une phase de consultation.
- Les questions d'accessibilité resteront transverses dans le traitement bâtementaire et de l'espace public.

	BP 2025
RENOVER - Bâtiment 2030 décret tertiaire - Ecoles Charron Fontaine Ferry (ADP)	600 000
Travaux - Remplacement des menuiseries (ADP)	600 000
RENOVER - bâtiments publics	269 000
Aménagement d'un local de stockage informatique	6 000
Aménagement salle de repos pour les agents	8 000
Installation de barreaudage sur les fenêtres coté rue	20 000
Provisions diverses interventions	20 000
Réfection des sanitaires	30 000
Réfection des sanitaires extérieurs	35 000
Réfection partielle de la toiture suite aux fuites	45 000
Réfection peinture de la grande salle + cuisine	15 000
Travaux - Peinture circulation et salles de classe	40 000
Travaux remise en état du logement + création 2 logements	50 000
RENOVER - Equipement sportif - Cossec	200 000
MOE Rémunération des 3 équipes sélectionnées du concours	200 000
RENOVER - Equipement sportif - FCA	35 000
Installation élévateur PMR (installation actuelle obsolète)	35 000
RENOVER - Equipement sportif - Stade	18 000
Extension local tech. pour installation ballon d'eau chaude	18 000
RENOVER - Equipement sportif - Tennis	360 000
Rénov. 4 terrains en terre battue +Clôtures + éclairage LED	360 000
RENOVER - Equipement sportif - Terray	46 000
Réfection verrière dans le Hall d'entrée	46 000
RENOVER - Equipement sportif - tir à l'arc	10 000



Drainage du terrain	10 000
RENOVER - Equipement sportif NEZANT	500 000
Réhabilitation et agrandissement du plateau sportif	500 000
RENOVER - Parc automobile	60 000
Parc auto - Acquisition véhicule élec. pour les ateliers	35 000
Parc auto - Acquisition véhicule mutualisé	25 000
RENOVER - Renouvellement de mobilier matériel et outillage	201 760
Aménagement d'un espace Snoezelen pour l'accueil des enfants (périscolaire)	3 000
Matériel culturel, instruments	9 155
Matériel de restauration scolaire	8 800
Matériel Espaces Verts - Serre tunnel pour production florale	6 000
Matériel et mobilier administratif	20 705
Matériel et mobilier police municipale	950
Matériel et outillage technique	67 500
Matériel festif	1 000
Matériel informatique	3 000
Matériel jeunesse	4 000
Matériel petite enfance	7 150
Mobilier festif	22 300
Mobilier périscolaire	8 750
Mobilier scolaire	39 450
RENOVER - Transition énergétique - bâtiments communaux (décret tertiaire)	598 000
Acquisition de stores à enrouleurs	62 000
Création réseau chaleur chaufferie	80 000
Installation cuve enterrée de récupération eaux pluviales	90 000
Installation de rideaux	12 000
Installation de stores	20 000
Remplacement de 7 fenêtres de toit	14 000
Travaux décret tertiaire - Installation de matériels tech.	320 000
RENOVER - TRAVAUX Voirie dont liaisons douces	1 865 000
Aménagement pistes cyclables - Rhin et Danube	815 000
Appro voies tertiaires	150 000
Etudes diverses	30 000
Extension parking terrain 56 bd de la Gare	80 000
Installation bandes cyclables (marquage - signalisation)	25 000
MOE et Etudes piste cyclable Rhin et Danube	70 000
Provision mobilier urbain	30 000
Provision panneaux de rues et de signalisations	15 000
Réfection Trottoirs rue de la gare - 2ème Tranche	130 000
Requalification complète allée du Pr. Dubos - 2ème Tranche	500 000
Travaux de marquage au sol	20 000
Total général	4 762 760

La situation budgétaire 2024 confirme des finances saines pour l'exercice achevé malgré l'inflation qui tendra à diminuer, en dehors des postes spécifiques. L'exercice 2025 reste marqué de précaution à l'aune des annonces gouvernementales relatives à la situation des comptes publics et des 5 milliards d'économies attendues pour les collectivités. A l'heure de clôturer ce rapport, le projet de Loi de Finances 2025 est en discussion et la Ville a considéré l'impact des annonces faites ou attendues.



CONCLUSION

La politique menée par Madame la Maire Virginie PREHOUBERT et son équipe depuis 2023 permet de garantir structurellement les équilibres financiers de la Ville, et ce malgré un contexte fortement inflationniste depuis 2022, accentué par des mesures nationales récentes qui pèsent lourdement sur la masse salariale (telle que l'augmentation du taux de cotisation CNRACL). Ainsi, sur le plan de la stabilité financière, la Ville peut notamment compter sur une réduction de la dette (à 1,7 ans), une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une épargne positive. Une vigilance toute particulière est faite sur l'épargne brute de la Ville, en toute responsabilité au regard d'un contexte national et international toujours incertain, et notamment à l'aune de possibles mesures impactant les collectivités locales.

Par sa gestion rigoureuse, la Municipalité peut maintenir la dynamique de son PPI 2024/2026. Elle propose donc un budget 2025, élaboré sur la base d'hypothèses prudentes et de projets volontaristes, répondant aux besoins des Saint-Briciens et permettant l'amélioration de la qualité du service rendu au public. Particularité du vote du budget prévisionnel en fin d'année, celui-ci sera dans un second temps incrémenté des restes à réaliser et des résultats cumulés des exercices antérieures et de la clôture de l'année. Ces résultats seront visibles au moment du vote du budget supplémentaire prévu le 20 mai 2025.

Madame la Maire a demandé que soit engagé en parallèle un véritable plan d'optimisation afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme leur rationalisation. La recherche d'économies est mise au service de la stabilité financière et de la capacité de financement d'investissements. Les efforts sont ainsi centrés sur la poursuite des projets lancés ou sur ceux permettant de réduire à la fois l'empreinte énergétique de la Ville et ses dépenses courantes ; en considérant les niveaux de subvention octroyés comme indicateur. A cet effet, un poste a été créé à la Direction des Finances pour la recherche de subventions en vue d'optimiser les recettes en investissement. A l'aune de cette stratégie pour 2025, la Ville financera un programme d'investissement de 6 655 642 €, conformément aux projections faites depuis le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 novembre dernier.







Hôtel de Ville
8 rue Jean-Jacques Rousseau 95350 Saint-Brice-sous-Forêt
www.saintbrice95.fr

